

DÉCRET

Suppression de la paroisse Saint-Nom-de-Jésus et modification des limites de la paroisse Saint-François-Xavier de Chicoutimi.

À toutes les personnes qui liront les présentes,
Salut et bénédiction dans le Seigneur.

Le Directoire des Évêques en leur ministère pastoral, approuvé en 1973 par Sa Sainteté le Pape Paul VI, rappelle opportunément « qu'il faudra parfois, pour le bien des âmes, modifier les limites territoriales, regrouper plusieurs paroisses ou en diviser de trop grandes, en constituer de nouvelles ou créer des centres pour des communautés non territoriales, afin que, en une seule et même ville, un plan nouveau et adapté distribue les paroisses. Les structures répondront ainsi aux exigences du bien des âmes, tiendront compte toujours de l'ensemble de la population et de son unité organique et permettront au clergé d'atteindre chacun » (N. 177).

Par ailleurs, la Loi sur les fabriques du Québec, sanctionnée le 6 août 1965, reconnaît à l'Évêque d'un diocèse le pouvoir d'ériger par décret « des paroisses et des dessertes, les démembler, les diviser, les supprimer ou les annexer à d'autres paroisses ou dessertes, ou en changer les limites » (section II, art. 2).

CONSIDÉRANT que la paroisse Saint-Nom-de-Jésus dans la ville Saguenay, arrondissement Chicoutimi, a été érigée le 7 juillet 1950 par mon prédécesseur Monseigneur Georges Melançon ;

CONSIDÉRANT la nécessité de rationaliser certains services pour que soit assurée la qualité d'évangélisation qui est le propre de la mission de l'Église dans les paroisses ;

CONSIDÉRANT les résolutions positives de l'Assemblée de fabrique et de l'assemblée des paroissiens de la paroisse Saint-Nom-de-Jésus, à l'effet que leur paroisse soit dissoute puis annexée à la paroisse Saint-François-Xavier ;

CONSIDÉRANT l'acceptation favorable de cette annexion par l'Assemblée de fabrique de la paroisse Saint-François-Xavier;

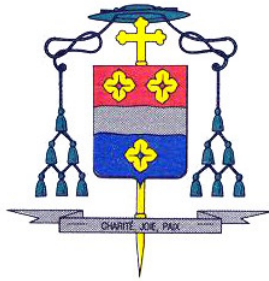
EN CONSÉQUENCE, en vertu de mon autorité ordinaire, après avoir reçu l'avis positif du Conseil presbytéral du diocèse de Chicoutimi,

1. Je supprime et déclare supprimée, par la présente, la paroisse Saint-Nom-de-Jésus érigée en 1950.
2. Je rattache et déclare rattachée au territoire de la paroisse Saint-François-Xavier le territoire de la paroisse supprimée.
3. Les personnes qui sont domiciliées sur le territoire de la paroisse supprimée seront, à compter du premier décembre de l'an deux mille deux, des paroissiens et paroissiennes de la paroisse Saint-François-Xavier.
4. Les registres paroissiaux, les documents d'enquête pré-nuptiale et les autres documents d'archives de la paroisse supprimée seront transférés au siège de la paroisse d'accueil.
5. Les biens en termes, d'actif et passif, de la paroisse supprimée seront remis à la paroisse Saint-François-Xavier et administrés par la Fabrique du même nom.
6. L'église Saint-Nom-de-Jésus située sur ce territoire conservera son caractère propre et demeurera un lieu de culte de la paroisse Saint-François-Xavier.
7. Le présent décret sera rendu public par voie de publication, d'affichage ou de lecture dans les églises Saint-François-Xavier et Saint-Nom-de-Jésus, le dimanche suivant sa réception et entrera en vigueur le premier décembre de l'an deux mille deux.

DONNÉ À Chicoutimi, ce onze novembre de l'an deux mille deux.

† Mgr Jean-Guy Couture
Évêque de Chicoutimi

S. Marie-Berthe Demers, o.s.u.
Chancelier



DÉCRET

Dissolution de la fabrique de la paroisse Saint-Nom-de-Jésus

Je soussigné, Jean-Guy Couture, Évêque catholique romain de Chicoutimi, déclare qu'en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par l'article 16 de la Loi sur les Fabriques, je dissous la fabrique de la paroisse Saint-Nom-de-Jésus de Saguenay, arrondissement Chicoutimi, érigée canoniquement le 7 juillet 1950.

Les biens de cette fabrique supprimée, après le paiement de ses obligations, seront remis à la fabrique Saint-François-Xavier de Saguenay, arrondissement de Chicoutimi, à laquelle la dite paroisse supprimée est annexée..

Signé à l'Évêché de Chicoutimi, ce onzième jour du mois de novembre de l'an deux mille deux.

† Mgr Jean-Guy Couture
Évêque de Chicoutimi

S. Marie-Berthe Demers, o.s.u.
Chancelier